



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### frais pharmaceutiques

Question écrite n° 21712

#### Texte de la question

M. Thierry Carcenac appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des personnes atteintes du cancer de la glande thyroïde. Certains de ces malades suivent une thérapie au cours de laquelle ils utilisent deux médicaments dont le TA 4 et le Lyvotirox, ce deuxième étant un complément du premier. Or, seul le Lyvotirox est remboursé par la sécurité sociale. Les personnes atteintes de cette maladie sont donc pénalisées et a fortiori celles qui sont dans une situation précaire et qui bénéficient de la couverture maladie universelle. En conséquence, ces éléments l'amènent à lui demander si ce médicament, nécessaire au traitement d'une maladie grave, peut être pris en charge par la caisse primaire d'assurance maladie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Carcenac](#)

**Circonscription :** Tarn (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21712

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2003, page 5306